Les déchets du SY.T.O.M.

Chaque habitant du SYTOM produit en moyenne

342 kg de déchets par an

(hors déchets issus des déchetteries)

75 kg de déchets secs sont valorisés en produits recyclables.

VERRE : 38 kg

PET clair : 1,5 kg

PET couleur : 0,3 kg

PEHD : 0,6 kg

TETRA : 0,2 kg

PAPIER : 23 kg

CARTON : 8 kg

FERRAILLE : 4 kg

103 kg de déchets humides sont transformés en compost.

Maturation des andains

Compost

Epandage agricole

164 kg de déchets ultimes sont enfouis au Centre de Stockage de Déchets Ultimes (Gournay).

Notamment tous les refus de tri
et
les déchets non-triés

ECO EMBALLAGES

Histoire des déchets

Définition

DECHETS : Tout résidu d'un processus de production, de tranformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné que son détenteur destine à l'abandon (loi 75-693 du 15/07/1975)

Préhistoire

Les hommes préhistoriques étaient nomades et se déplaçaient en suivant les troupeaux parmi lesquels ils prélevaient leur nourriture.
Ils ne devaient pas se préoccuper de leurs déchets et les laissaient probablement autour de leur campement.
Les archéologues ont parfois la chance, comme dans la grotte de "La Garenne" à Saint-Marcel (36), de découvrir des déchets lithiques (silex) ou organiques (bois de rennes, ossements d'aurochs, etc...).

Antiquité

Il y a près de 20 siècles, les Gallo-Romains connaissaient déja le système d'égout pour évacuer les eaux usées et savaient se débarraser de leurs déchets en dehors des villes. Ainsi à Argentomagus (Saint-Marcel, 36), on a pu retrouver dans certains secteurs des couches entières d'ossements, de céramiques, de gravats, de scories qui avaient été déversées pour combler un fossé.

Moyen-Age

On ne peut pas dire que cette période soit un modèle pour la gestion des déchets. En effet, les habitants des villes avaient pour habitude de se débarrasser de leurs ordures et autres eaux usées au milieu des rues, ce qui faisaient le régal de certains animaux comme les cochons ou autres poules, mais également celui des rats qui ont pu largement propager certaines épidémies comme la peste.
Devant cette situation très incommodante, certains souverains, comme Philippe-Auguste, ont exigé que les rues des villes soient pavées et régulièrement nettoyées et que les déchets soient évacués en dehors des villes : mais les mauvaises habitudes ont perduré...

XIXème siècle

Les déchets des grandes villes font l'objet d'un commerce lié à la récupération et organisé par les biffins, rippeurs et autres chiffonniers qui vivent à la périphérie (voir photo).

Le 24 Novembre 1883, Eugène POUBELLE, préfet de la Seine (Paris), signe un arrêté imposant aux Parisiens de trier leurs déchets suivant trois flux (matières putrescibles, papiers et chiffons, verre et faïence) et obligeaient les propriétaires à fournir à leurs locataires les récipients adéquats avec couvercle.
Le règlement ne sera pas respecté et un seul conteneur sera adopté par les Parisiens, donnant ainsi une célébrité inattendue au préfet POUBELLE.

XXème siècle

La fin du 19 ème et le 20 ème siècles verront apparaître une réelle organisation et surtout une mécanisation des processus de collecte et de traitement des ordures ménagères.

En 1975, la loi oblige les collectivités à mettre en place la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Modifiée en 1992, elle les oblige à supprimer les décharges sauvages et les incitent à valoriser les déchets par le recyclage, le compostage suivant un plan départemental.

Les métiers des déchets

Chaque jour, plusieurs dizaines de personnes sont chargées de collecter, évacuer et traiter les déchets produits par les 106 121 habitants des 39 communes adhérentes du SYTOM.

COLLECTE

Les rippeurs
(ou équipiers de collecte)

Dès les premières heures du jour, et par tous les temps, les rippeurs sont chargés de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères.
Les bennes de collecte sont équipées de dispositifs permettant le relevage mécanique des conteneurs de déchets.
Qu'elles soient mono ou bi-compartimentées, les bennes sont de plus en plus souvent pourvues de dispositifs électroniques qui permettent d'assurer la sécurité des rippeurs.

Les chauffeurs
(ou agents de conduite)

Avec les matériels de collecte modernes, les chauffeurs sont tenus à une concentration et une vigilance de tout instant.
Ils doivent en effet remplir leur mission sur la voie publique dans le respect du code de la route et des autres usagers, tout en maintenant la sécurité de leurs équipiers rippeurs.

VALORISATION

Les agents d'exploitation

A l'aide d'un grappin, un agent est chargé de la fosse de réception dans laquelle sont versés les déchets humides qui arrivent chaque jour à l'usine de compostage.
Il alimente le réacteur qui permet l'accélération du processus de décomposition des déchets humides.

Les conducteurs de la chargeuse (manuscopique) sont chargés d'alimenter la chaîne de tri des déchets secs et propres, et ensuite de réceptionner les produits triés et compactés en balles.
Ils sont également chargés de retourner les andains (tas) de compost dans le hall de maturation.

Les trieurs
(ou valoristes)

Au sein de l'usine, 2 équipes de 7 trieurs sont chargées d'effectuer manuellement le tri des 30 tonnes qui passent quotidiennement sur la chaîne des déchets secs et propres.

INFORMATION

Les ambassadeurs de tri

Ils sont chargés de la communication et de la vulgarisation des règles de tri des déchets ménagers au sein du SYTOM.
Ils interviennent auprès de différentes populations (particuliers, scolaires, etc...) avec différents supports (guides du tri, animations, suivis de collecte, etc...).

Le SY.T.O.M

39 communes : 106 121 habitants

En 1991 a été créé le SITOM de la région de Châteauroux (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères).

En 2000, le SITOM s'est transformé en SYTOM de la région de Châteauroux (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères).

Pionnier en France, le syndicat a retenu le principe du tri à la source suivant 4 principes.

<u>En collecte en porte-à-porte (à domicile):</u>

-les déchets "secs et propres" en partie recyclables dans le centre de tri du Poinçonnet qui fonctionne depuis 1995.

-les déchets "humides" fermentescibles qui sont transformés en compost dans le centre de compostage en fonctionnement depuis 2001.

<u>En collecte en apport volontaire:</u>

-le verre dans des colonnes disposées dans toutes les communes.

-les autres déchets ménagers (encombrants, produits toxiques, etc...) dans des déchetteries gérées par chaque collectivités membres du SYTOM.

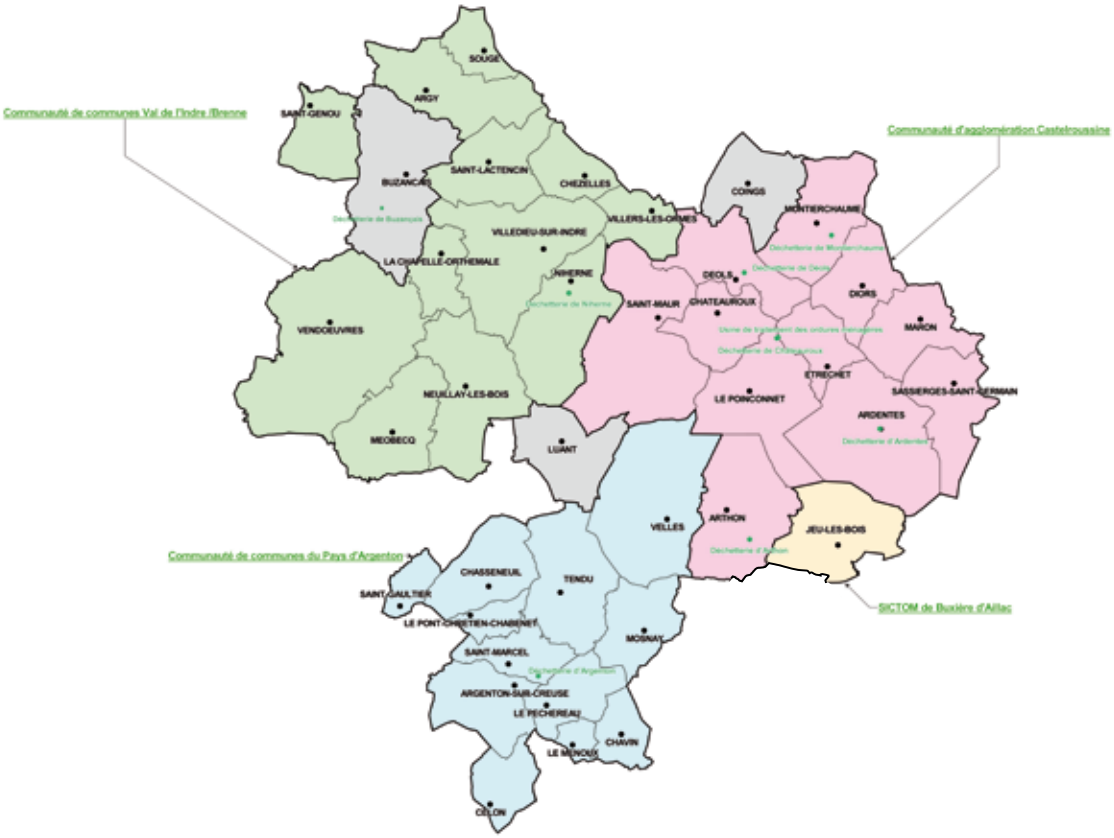

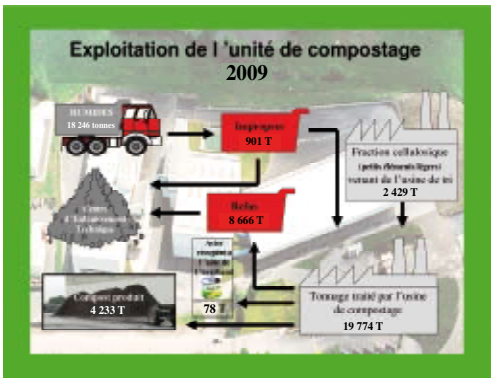

Apports déchets Humides:

CA Castelroussine :	12 752 t
CDC Argenton/Creuse :	2 502 t
CDC Val de l'Indre-Brenne :	1 594 t
Buzançais :	1 005 t
Luant :	190 t
Céré-Coings :	161 t
SICTOM Buxières d'Aillac :	41 t

Apports déchets Secs et propres:
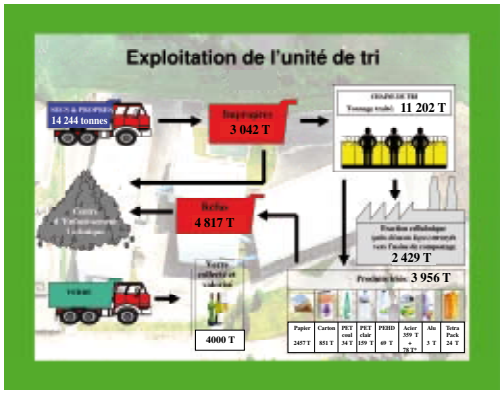
CA Castelroussine :	9 964 t
CDC Argenton/Creuse :	2 003 t
CDC Val de l'Indre-Brenne :	1 350 t
Buzançais :	612 t
Luant :	128 t
Céré-Coings :	115 t
SICTOM Buxières d'Aillac :	58 t